



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

INCIDENCES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES D'UNE ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES COMPARANT LES ASPECTS POSITIFS ET NÉGATIFS D'UN CYCLE DE DEUX ANS ET DE CINQ ANS

I. GÉNÉRALITÉS

1. Pour répondre à la demande de rapports plus fréquents, le Conseil, à sa cent-soixante quatrième session, a demandé à l'Organisation d'élaborer une note d'information pour la prochaine session du Comité des forêts sur les incidences financières et techniques de «l'élaboration d'une évaluation des ressources forestières mondiales comparant les aspects positifs et négatifs d'un cycle de deux ans et de cinq ans¹».
2. Depuis 2000, l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) est effectuée par cycles de cinq ans, ce qui permet à la FAO et à d'autres utilisateurs d'établir un rapport complet sur les ressources forestières mondiales et de disposer d'une base pour de nouvelles analyses et perspectives. Chaque cycle comprend un examen complet de la portée et du contenu de l'Évaluation, y compris une consultation d'experts.
3. Depuis L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (FRA 2005), le processus d'établissement des rapports inclut un atelier mondial lors du lancement, des ateliers régionaux, un examen approfondi par les pairs et un contrôle de la qualité des rapports nationaux soumis, une validation officielle des rapports nationaux définitifs, une analyse de données, la rédaction, la mise en page, des traductions et la diffusion des rapports. Dans l'évaluation la plus récente (FRA 2020), les produits de diffusion comprenaient une publication et un rapport numérique contenant les principales conclusions, un rapport principal complet, 236 rapports nationaux et une plateforme numérique en libre accès qui permet de visualiser et de télécharger les données communiquées

¹ Le Conseil «a demandé à la FAO d'élaborer des notes techniques sur les incidences financières et techniques d'une évaluation des ressources forestières mondiales comparant les aspects positifs et négatifs d'un cycle de deux ans et de cinq ans» (CL 164/REP, paragraphe 18 q).

ainsi que des fiches de synthèse nationales, régionales et mondiales dans un format convivial et libre.

4. Pour réduire la charge de travail des pays en matière d'établissement de rapports et éviter que plusieurs organisations ne leur demandent indépendamment les mêmes informations, la FAO et cinq autres organisations partenaires ont mis en place le questionnaire collaboratif sur les ressources forestières². Le questionnaire a été mis en œuvre avec succès depuis l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015.

5. Depuis 2016, l'Évaluation des ressources forestières mondiales permet de communiquer chaque année des données pour les indicateurs 15.1.1 et 15.2.1 des objectifs de développement durable (ODD). Les rapports sur les ODD ont besoin de données annuelles par pays et de données agrégées par périodes quinquennales. Il a donc été décidé que l'Évaluation 2020 comprendrait des données annuelles sur les variables liées aux ODD à partir de 2015.

6. Dans la mesure où de plus en plus de pays se lancent dans la surveillance continue ou périodique des forêts, on peut s'attendre à ce que des données plus récentes et de meilleure qualité sur les ressources forestières soient mises à disposition plus fréquemment. Lors de l'élaboration de l'Évaluation 2020, il a été suggéré de commencer à examiner la possibilité d'établir des rapports plus fréquents après cette date. La plateforme en ligne développée pour cette évaluation a été conçue pour faciliter la transition.

II. Questions à prendre en compte pour définir le futur processus d'établissement de rapports de l'Évaluation des ressources forestières mondiales

7. Il est de plus en plus nécessaire de pouvoir disposer d'informations précises et actualisées sur les ressources forestières mondiales. Les besoins en matière de suivi et de rapports concernant les processus internationaux (ODD, conventions de l'ONU, etc.), ainsi que les analyses thématiques et les études sur les perspectives du secteur forestier nécessitent de produire des données actualisées à intervalles réguliers, et certaines informations, notamment les données relatives aux indicateurs des ODD, sont demandées chaque année. L'Évaluation des ressources forestières mondiales, qui est le principal processus mondial de collecte des données officielles des pays sur les ressources forestières, doit donc s'adapter afin de fournir des informations actualisées à des intervalles plus fréquents.

8. L'Évaluation est le processus qui permet de collecter les informations essentielles utilisées par tous les partenaires du questionnaire collaboratif sur les ressources forestières. Les changements apportés à la portée et au cycle de production de rapports de l'Évaluation auront donc une incidence directe sur les organisations partenaires du questionnaire.

9. La charge de travail imposée par la production de rapports étant déjà élevée, les pays, lors des précédentes sessions du Comité des forêts, ainsi que des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (secrétariats de la Convention de Rio, autres organisations de l'ONU et organismes internationaux, etc.) ont souligné qu'elle ne devait pas être augmentée.

Les partenaires du questionnaire collaboratif sur les ressources forestières sont: la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux, FOREST EUROPE, la Commission économique des Nations unies pour l'Europe, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale et le processus de Montréal.

10. Actuellement, les données de l'Évaluation sont collectées par un réseau de correspondants nationaux officiellement désignés et cet outil joue un rôle fondamental dans le succès du processus. Les ateliers régionaux et mondiaux sont autant d'occasions importantes qui ont permis à ces correspondants de consacrer du temps et des efforts à l'établissement des rapports de l'Évaluation. La production des futurs rapports devrait leur donner l'occasion de continuer à se motiver et à s'impliquer dans le processus.

III. Solutions possibles relatives à l'établissement des futurs rapports de l'Évaluation des ressources forestières mondiales

11. Ce chapitre présente les principales solutions envisagées pour le futur processus d'établissement de rapports de l'Évaluation, y compris celles qui ont été demandées par le Conseil, ainsi qu'une solution supplémentaire qui sera soumise au Comité des forêts pour examen. Sur la base des orientations stratégiques du Comité des forêts sur la voie à suivre, l'Évaluation fera l'objet d'examen plus approfondis, en interne et avec les partenaires du questionnaire et le Groupe consultatif d'évaluation des ressources forestières, en vue d'élaborer une proposition (ou des propositions) concrète(s) à soumettre à la prochaine consultation d'experts de l'Évaluation en 2021.

1. Maintenir le processus actuel d'établissement de rapports tous les cinq ans

- i. Cette solution consiste à poursuivre le processus bien établi qui a été consolidé et affiné au cours des dernières décennies et prévoit des révisions périodiques de la portée et du contenu. Le prochain rapport de l'Évaluation sera publié en 2025 et sa portée, la collecte de données, l'examen, la validation et le processus d'établissement de rapport seront similaires à ceux de l'Évaluation 2020.

Avantages

Les pays considèrent que la charge que représente l'établissement de rapports est acceptable et devrait encore être allégée grâce à la nouvelle plateforme d'établissement de rapports mise en place pour l'Évaluation 2020. En outre, le coût total de la mise en œuvre devrait légèrement diminuer car les outils numériques d'établissement de rapports continueront à accroître l'efficacité du processus en facilitant la saisie des données et le processus d'examen, de contrôle de qualité et d'analyse.

Défis

Cette solution ne répond pas au besoin croissant de rapports plus fréquents et actualisés qui viennent à l'appui des processus internationaux, en particulier les rapports sur les ODD, qui demandent des données annuelles pour plusieurs des variables clés de l'Évaluation.

2. Passage à un processus d'établissement de rapports tous les deux ans

- i. Cette solution consiste à ramener le processus d'établissement de rapports de cinq à deux ans et à publier tous les deux ans un rapport complet sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, dont la portée est similaire à celle de l'Évaluation 2020.

Avantages

Le principal avantage de cette solution, qui permet de fournir plus fréquemment des données pouvant être utilisées par divers processus et produits d'information, est qu'elle donne la possibilité de synchroniser l'Évaluation avec le rapport sur la *Situation des forêts du monde* (SOFO) et utiliser ce rapport comme principal support de présentation des données actualisées de l'Évaluation.

Défis

La mise en œuvre d'un processus d'établissement de rapports tous les deux ans nécessiterait d'importantes ressources supplémentaires aussi bien à la FAO que dans les pays. Même avec des ressources supplémentaires, la mise en œuvre de la collecte de données, de l'examen, du contrôle de la qualité, de la validation des pays et de l'établissement de rapports tous les deux ans exigerait une réduction significative de la portée de l'Évaluation.

3. *Processus complet d'établissement de rapports tous les cinq ans et possibilité de mises à jour annuelles*

- i. Cette solution se fonde sur le processus complet d'établissement de rapports tous les cinq ans examiné dans la solution 1. En outre, les pays auraient chaque année la possibilité d'actualiser leurs rapports s'ils disposent de nouvelles données. Les mises à jour volontaires, qui pourraient être partielles et ne couvrir qu'un sous-ensemble de variables, devraient néanmoins conserver la cohérence interne du rapport. Par exemple, si la mise à jour comprend de nouveaux chiffres sur les superficies forestières, toutes les variables connexes, y compris le matériel sur pied, la biomasse aérienne et le stock de carbone, devront également être actualisées. Les rapports mis à jour devront également faire l'objet d'un examen/contrôle de qualité complet et d'une validation officielle par le pays.
- ii. Le processus complet d'établissement de rapports serait mené à bien tous les cinq ans, comme c'est le cas actuellement, et sa portée serait comparable à celle de l'Évaluation 2020. Toutefois, le contenu du rapport de l'Évaluation et le calendrier de sa publication devraient être examinés et évalués de façon plus approfondie avec les parties prenantes et les processus concernés, en tenant compte des avantages que représente la synchronisation des publications avec le rapport du SOFO et des exigences relatives aux rapports sur les ODD,

Avantages

La possibilité de procéder à des mises à jour annuelles permettrait d'améliorer la qualité et l'actualité de la base de données de l'Évaluation. Des produits d'information actualisés qui sont fondés sur les données les plus récentes disponibles pourraient être extraits à tout moment et utilisés dans le cadre d'un processus d'établissement de rapports régionaux ou internationaux, y compris les rapports sur les ODD, le SOFO, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts et ses objectifs mondiaux relatifs aux forêts. L'accès à des données actualisées sur les ressources forestières faciliterait également les analyses thématiques mondiales et régionales et les études sur les perspectives.

Le rapport de l'Évaluation et le rapport du SOFO pourraient être synchronisés (et éventuellement intégrés), ce qui réduirait leur coût total de production. Les produits d'informations annuels sur l'Évaluation pourraient être synchronisés avec les rapports annuels sur les ODD afin d'obtenir une cohérence systématique entre les bases de données de l'Évaluation et celles des ODD. La position

du processus d'Établissement de rapports de l'évaluation en tant que fournisseur d'informations actualisées sur les ressources forestières serait renforcée.

Défis

Dans cette solution, les pays auraient la possibilité de communiquer des rapports plus fréquemment mais il faudrait pour cela continuer à développer les outils d'établissement de rapports et leurs bases de données afin d'être en phase avec les changements et leur calendrier. Il faudrait également dégager des ressources supplémentaires pour aider les pays à rédiger leurs rapports, procéder au contrôle de la qualité et les valider. Un processus annuel de validation par pays devrait être mis en place.

Il conviendrait enfin améliorer les outils d'établissement de rapports pour réduire au minimum l'augmentation de la charge de travail.

IV. Incidences financières et aspects techniques

12. Le budget total initial de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 pour 2016-2020 était de 8,7 millions d'USD. Environ 5,3 millions d'USD du budget devaient être financés par le Programme ordinaire et le reste par une contribution volontaire de l'Union européenne. Au cours de la mise en œuvre, le programme a été renforcé par des composantes supplémentaires, notamment le renforcement intensif des capacités de production de rapports nationaux et d'enquête par télédétection sur les ressources forestières ainsi que le développement d'une plateforme de diffusion numérique de l'Évaluation. Ces composantes ont été financées par des contributions volontaires supplémentaires de l'Union européenne, de la Norvège, du Fonds pour l'environnement mondial et de la Finlande. Compte tenu de ces ajustements, le budget annuel total de l'Évaluation pour la période 2016-2021 est estimé à 2,7 millions d'USD.

13. La mise en place et l'adoption d'un processus d'établissement de rapports plus fréquent et numérique nécessitera de mettre au point et de gérer la plateforme d'établissement de rapports et de diffusion de l'Évaluation des ressources forestières, ainsi que de poursuivre et d'intensifier le renforcement des capacités d'établissement de rapports par les pays ainsi que la télédétection. Il conviendra donc de pouvoir disposer d'un budget annuel identique ou supérieur à celui qui est actuellement affecté à l'Évaluation, et, selon les modalités de communication de rapports choisies, ainsi que leur contenu, de prévoir un ou deux postes supplémentaires des classes P3 ou P4 financés par le Programme ordinaire afin de garantir un appui institutionnel à long terme suffisant pour le processus. L'incidence budgétaire d'un tel changement serait d'environ 175 000 USD par poste et par an.

14. Sur la base des informations relatives au coût actuel de la production des rapports de l'Évaluation, on peut conclure que le maintien du processus actuel d'établissement de rapports tous les cinq ans serait probablement la solution la plus économique. La production de rapports tous les deux ans est sans doute la solution la plus exigeante en termes de ressources.

15. L'actuel cycle de cinq ans a permis de mettre en place un processus complet d'établissement de rapports comprenant l'examen de la portée, la conception du format, la mise en place d'outils d'établissement de rapports, la formation des correspondants nationaux, l'appui et les conseils fournis aux pays pendant le processus, ainsi que l'examen et le contrôle de la qualité, la validation, l'analyse et la diffusion des rapports. L'expérience montre que la collecte de données et le contrôle de la qualité nécessitent à eux seuls au moins une année complète d'interaction constante avec les pays.

16. Il n'est donc pas possible techniquement de mettre en œuvre un cycle complet d'établissement de rapports de l'Évaluation tous les deux ans, à moins de réduire considérablement la portée de celle-ci. Cependant, la FAO estime que la mise à jour annuelle et l'établissement de rapports sur certains paramètres clés pourraient être mis en œuvre et que ce système entraînerait une augmentation modérée du budget incluant le financement d'un poste supplémentaire du cadre organique.

V. Conclusions

17. L'Évaluation des ressources forestières mondiales doit s'adapter et répondre aux besoins croissants de rapports plus fréquents dans ce domaine. La nouvelle plateforme d'établissement de rapports de l'Évaluation a été mise au point pour faciliter cette transition.

18. L'ajustement du cycle et du processus d'établissement des rapports d'évaluation est un changement majeur. Il est prévu que le Comité des forêts, à sa vingt-cinquième session, donne des orientations stratégiques sur la voie à suivre, qui serviront de base à d'autres discussions avec le groupe consultatif d'évaluation des ressources forestières et les partenaires du questionnaire collaboratif sur les ressources forestières, dont la teneur sera portée à la connaissance des participants à la Consultation d'experts prévue en 2021. Les recommandations issues de cette concertation déboucheront sur un projet de rapport d'évaluation consolidé et détaillé pouvant être présenté au Comité des forêts 2022 pour examen.

19. Compte tenu des points examinés ci-dessus, il apparaît qu'un processus complet d'établissement de rapports périodiques sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales donnant aux pays la possibilité de faire des mises à jour annuelles lorsqu'ils disposent de nouvelles données soit le moyen le plus viable d'aller de l'avant. Il conviendrait cependant, pour mettre en œuvre un tel changement, de prévoir des postes supplémentaires financés par le Programme ordinaire et d'inciter les partenaires fournisseurs de ressources à s'engager à long terme et à verser des contributions volontaires pour continuer à appuyer le processus.